



DALENYS CONFIRME SON ELIGIBILITE AU PEA PME

Bruxelles, le 19 avril 2017 à 18h00

Information règlementée

Dalenys (ISIN BE0946620946 -- Mnemo NYS) confirme pour les 12 prochains mois son éligibilité au dispositif PEA-PME.

Société de droit belge, avec en 2016 un chiffre d'affaires consolidé de 64 M€, un effectif Groupe d'environ 200 collaborateurs et un total de bilan de 95 M€, Dalenys respecte les critères d'éligibilité définis par le décret d'application n°2014-283 du 4 mars 2014.

Les actions Dalenys peuvent donc continuer à être intégrées dans des comptes PEA-PME, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA, à savoir une exonération d'impôts au bout de cinq ans sur les gains (plus-values et dividendes) réalisés. Les gains restent soumis aux prélèvements sociaux.

Retrouvez le communiqué sur le site de Dalenys :

<https://www.dalenys.com/fr/actualites/2017-04-19-Dalenys-PEAPME.html>

A propos de Dalenys

Créé en 2002 par Jean-Baptiste Descroix-Vernier, Dalenys -NYS- (ex-Rentabiliweb) propose des solutions de *Payment Marketing* visant à augmenter les revenus des marchands en ligne ou en point de vente. N°1 des Fintech françaises selon Frenchweb en juin 2016, les solutions de Dalenys intègrent des données transactionnelles et marketing pour augmenter la conversion des clients lors d'un achat. Constitué de plus de 200 collaborateurs en France et à l'étranger, côté en bourse sur Euronext Bruxelles et Paris (compartiment C), l'entreprise applique rigoureusement les dix principes établis par l'ONU en tant qu'adhérent au Pacte Mondial et est éligible aux FCPI et aux PEA-PME. Site web de l'entreprise : www.dalenys.com

Relations Investisseurs / Relations Presse

CALYPTUS

Mathieu Calleux

mathieu.calleux@calyptus.net

+33 1 53 65 37 91